**Swinburne *Y a-t-il un Dieu*? ch. 7 « Comment l’existence de Dieu explique les miracles et l’expaérience religieuse »**

 (trad. Paul Clavier)

*Les miracles.*

D’après ce qui précède, l’hypothèse d’un Dieu qui crée et maintient l’existence de notre univers est celle qui rend le mieux compte de sa structure générale : son existence elle-même, sa conformité à des lois de la nature, son réglage précis permettant l’évolution d’animaux et d’humains, le fait que ces derniers soient des êtres conscients doués de sensations, de représentations, de jugements, d’appétits et de projets, capables d’introduire des changements remarquables en eux-mêmes et dans le monde, d’une manière profondément significative. J’ai également montré que l’existence d’un mal comme celui que nous rencontrons sur Terre ne suffit pas pour renverser cette thèse. L’ensemble des indices considérés jusqu’à présent confère par conséquent un degré significatif de probabilité à l’affirmation qu’il y a un Dieu. Maintenant, s’il y a un Dieu parfaitement bon, il aimera ses créatures : on peut donc s’attendre à ce que, en certaines occasions, il interagisse avec nous plus directement, dans une relation personnelle, et plus seulement à travers l’ordre naturel du monde qu’il soutient constamment — de façon à répondre à nos prières et à rejoindre nos préoccupations. Pour autant, il n’interviendra pas dans l’ordre naturel à tout bout de champ. S’il le faisait, nous serions incapables de prédire les conséquences de nos actes et perdrions le contrôle du monde et de notre vie. Si Dieu exauçait toutes les prières faites pour qu’un proche guérisse du cancer, le cancer ne serait plus un problème à résoudre pour les humains. Les humains ne considéreraient plus le cancer comme un problème à résoudre par la recherche scientifique : la prière serait la méthode évidente pour soigner le cancer. En ce cas, Dieu nous aurait privé de la possibilité de décider sérieusement entre dépenser de l’argent et de l’énergie pour découvrir un traitement du cancer, ou ne pas nous en soucier; ou encore entre faire des efforts pour échapper au cancer (par exemple en ne fumant pas) ou ne pas nous en soucier. Les lois de la nature, qui déterminent les effets positifs de certains événements, et les effets nuisibles d’autres, nous permettent de découvrir quelles causes entraînent quels effets et d’utiliser ces lois à notre profit. Les lois de la nature sont semblables à des règles, instaurées par des parents, des écoles, des gouvernements, établissant que telles actions seront récompensées, et telles autres punies. Une fois que nous avons découvert ces règles, nous pouvons prendre le contrôle des conséquences de nos actions — nous pouvons alors décider d’agir de façon à être récompensés ou à risquer la punition. Cependant, des parents aimant leurs enfants feront bien, occasionnellement, de laisser tomber les règles qu’ils ont instaurées pour répondre à une requête spéciale — parce que ce sont des personnes qui réagissent, et pas simplement des systèmes de règles. C’est pour une raison semblable qu’on peut s’attendre à ce que Dieu, occasionnellement, laisse tomber les règles qu’il a instaurées, pour intervenir dans le cours de l’histoire.

On pourrait s’attendre à ce que dans certaines occasions, Dieu réponde aux prières pour la bonne cause, comme l’allégement de la souffrance, le recouvrement de la santé du corps ou de l’esprit, afin qu’on le reconnaisse et qu’on prenne conscience de vérités spirituelles importantes. On pourrait s’attendre aussi à ce que Dieu intervienne dans d’autres occasions, sans attendre notre prière — pour nous aider à rendre le monde meilleur de diverses manières, alors que nous avons fait mauvais usage de notre liberté. L’intervention divine consistera soit en une action de Dieu dans les domaines où les lois de la nature ne déterminent pas ce qui arrive (peut-être notre vie mentale n’est-elle pas complètement déterminée par des lois de la nature), soit dans la suspension temporaire des lois de la nature par Dieu. Appelons miracles les interventions de ce genre, et non-miraculeuses celles du genre précédent. Un miracle est une violation ou une suspension des lois de la nature, produite par Dieu. L’histoire humaine contient-elle des événements du genre de ceux qu’on pourrait attendre de Dieu, s’il existe, qu’il les produise et qui cependant ne sont pas le résultat du fonctionnement des lois de la nature ? Elle contient certainement de grandes quantités d’événements du genre de ceux donton pourrait attendre de Dieu qu’il les produise, mais au sujet desquels nous ne savons pas s’ils sont ou non le résultat du fonctionnement des lois de la nature. Je prie pour qu’un ami se remette d’un cancer, et il s’en remet. Comme ordinairement, nous ne connaissons pas dans le moindre détail l’état exact de son corps au moment où il a le cancer, nous ne connaissons pas davantage les lois de la nature qui gouvernent le développement de son cancer : nous ne pouvons dire si la rémission se produit comme le résultat des lois de la nature ou non. Le croyant pieux croit que Dieu est intervenu, et l’athée têtu croit que seules les lois de la nature ont été à l’oeuvre. Or l’histoire humaine contient des *récits* de nombreux événements dont il est clair, *si* ils se sont produits conformément à ces récits, qu’ils n’auraient évidemment pas pu résulter des lois de la nature, et qui sont par ailleurs le genre d’événements **dont** *qu’*on pourrait attendre de Dieu qu’il les produise. Le second livre des Rois rapporte qu’un roi malade et en proie au doute, Ézéchias, chercha un signe d’encouragement venant de Dieu, comme quoi lui, Ézéchias, guérirait et que Dieu délivrerait Jérusalem des Assyriens. En réponse à la prière du prophète Isaïe pour que Dieu donne un signe à Ézéchias, l’ombre projetée par le soleil, est-il rapporté, “recula de dix pas” (2 Rois, 20, 11). Une telle chose n’a pu se produire que si les lois de la mécanique (gouvernant la rotation de la terre autour de son axe, et ainsi la direction du soleil venant de Jérusalem), ou les lois de la lumière (gouvernant la formation de l’ombre par la lumière du soleil aux alentours du palais d’Ézéchias) ont été suspendues.

Je suggère ceci : dans la mesure ou nous avons des raisons de penser qu’il y a un Dieu, nous avons des raisons de penser que Dieu intervient au cours de l’histoire dans des cas semblables (quoique nous ne sachions pas lesquels) et donc que certains événements se sont produits comme c’est raconté, sans que les lois de la nature les aient rendus nécessaires. Il serait étrange de supposer que Dieu, s’il était concerné par tout notre bien-être, limite ses interventions aux domaines (s’il y en a) dans lesquels les lois de la nature laissent indéterminé ce qui va arriver — par exemple qu’il limite ses interventions à une influence sur la vie mentale des êtres humains. S’il a des raisons d’interagir avec notre sphère, alors il aura des raisons, de temps à autre, d’intervenir en suspendant ces lois de la nature par lesquelles notre existence est gouvernée; et en particulier, étant donné que les processus organiques qui déterminent notre santé sont bien évidemment soumis à des lois de la nature en grande partie déterministes, il aura des raisons d’intervenir très occasionnellement dans ces lois. Inversement, si nous avions par ailleurs des raisons de penser qu’il n’y a pas de Dieu, nous aurions des raisons de penser que les processus naturels sont l’ultime niveau de la détermination des phénomènes et donc qu’il ne se produit pas d’événements contraires aux lois de la nature. En d’autres termes, notre contexte de connaissance (les raisons générales que nous avons par ailleurs de penser que le monde marche comme ça — par exemple des raisons de penser qu’il y a un Dieu, ou qu’il n’y a pas de Dieu) constitue justement un facteur très important dans l’évaluation des événements dans ces occasions particulières (plus encore ici que lorsqu’il s’agit d’évaluer la valeur de grandes théories scientifiques ou religieuses — voir ch. 2).

Cependant, alors que le contexte de connaissance doit être un facteur puissant dans la détermination de ce qu’il est raisonnable de penser au sujet des événements survenus en des occasions particulières, il n’est pas, bien entendu, le seul facteur. Nous disposons des indices événementiels précis concernant ce que les observateurs semblent se rappeler de ce qui s’est passé, ce que les témoins disent avoir observé, et toutes sortes de traces physiques des événements passés (documents, restes archéologiques, etc.)

Que le contexte de connaissance doive peser lourd en comparaison d’indices événementiels précis, lors de l’évaluation des affirmations particulières concernant le passé, c’est ce qu’on peut voir à partir d’innombrables exemples non-religieux. Si une théorie scientifique bien établie dit que vous devez vous attendre à ce qu’il y ait parfois des étoiles qui explosent, alors il est raisonnable que des débris dans le ciel, du genre de ceux qui auraient pu être provoqués par l’explosion d’une étoile, mais qui pourraient (quoique d’une manière très improbable) avoir une autre cause, il est raisonnable, dis-je, de les interpréter comme des débris produits par l’explosion d’une étoile. Maintenant, si une théorie bien établie dit que les étoiles ne peuvent pas exploser, il vous faudra de très solides garanties que ces débris n’auraient pu avoir d’autre provenance avant de les interpréter comme débris d’une explosion d’étoile. Néanmoins, dans le cas de récit d’interventions miraculeuses, le contexte de connaissance peut être de deux sortes. Il comprendra la connaissance scientifique des lois de la nature qui concernent le phénomène, — par exemple les lois de la propagation de la lumière et les lois gouvernant la rotation de la Terre, qui (étant donné que les lois de la nature fonctionnent presque tout le temps) font que nous nous attendons, qu’en telle occasion donnée, l’ombre d’Ézéchias ne se mette pas à reculer. Mais ce contexte inclura aussi l’autre certitude qu’il existe un Dieu qui a la capacité d’intervenir en suspendant le fonctionnement des lois de la nature, et quelquefois des raisons de le faire (mais pas nécessairement à chaque occasion particulière).

Dans le conflit massif qui oppose ces deux contextes de connaissance, nous aurions besoin d’un bonne quantité d’indices événementiels précis pour pouvoir montrer que, en telle occasion particulière, Dieu est intervenu de façon miraculeuse. Ces indices événementiels pourraient être renforcés par un argument montrant que Dieu avait de bonnes raisons de produire le miracle en question.

Mettre en balance les indices événementiels précis et les contextes de connaissances de l’un et l’autre bord, afin d’établir la nature des événements, c’est un problème délicat auquel on pourra rarement apporter une solution claire. Mais les indices événementiels précis concernant ce qui est arrivé pourraient être décisifs. Pour prendre un exemple simple, imaginaire, et pas spécifiquement religieux, il se pourrait que vous pensiez avoir vu vous-même une personne en lévitation (c’est-à-dire s’élevant dans l’air, sans que ce soit l’effet de courroies ou d’aimants ni d’aucune autre force connue qui puisse être contrôlée). Un grand nombre de témoins, qui se sont montrés parfaitement crédibles en d’autres occasions, où ils n’avaient aucune raison de mentir, pourraient déposer qu’ils ont vu un tel phénomène. Ce genre d’événement pourrait même avoir laissé des traces, sous la forme d’effets physiques, par exemple des marques causées par le corps en lévitation donnant des coups au plafond. Mais contre tous ces éléments demeure le contexte de connaissance concernant les lois de la nature, en l’occurrence les lois de la gravité. Et tout ce qui plaide en faveur du fait que ce sont des lois de la nature plaide pour qu’elles aient été en vigueur au moment en question, et par conséquent pour qu’il n’y ait pas eu de lévitation.

Notez que toute indication événementielle précise relatant la lévitation sera, en tant que telle, une indication contre le fait que les lois de la gravitation soient des lois de la nature — tout comme l’indication qu’un morceau de métal ne se dilate pas à la chaleur indiquerait par là-même que la dilatation des métaux à la chaleur n’est pas une loi de la nature. Mais si, malgré tous nos essais, nous ne parvenons pas à trouver d’autres exceptions à la loi qui est censée être en vigueur — si par exemple, nous n’arrivons pas à produire une autre lévitation en récréant les circonstances dans lesquelles la précédente est censée s’être produite — on aura une raison de penser que, si la lévitation s’est produite, il ne s’agit pas d’un événement conforme à une loi de la nature encore inconnue jusque là, mais plutôt d’une violation ou d’une suspension de la loi.

Dans de tels cas, je pense que nous serions bien incapables d’avoir suffisamment d’indications événementielles précises nous assurant que l’événement est arrivé à contrebalancer le contexte de connaissance scientifique selon lequel de tels événements ne peuvent arriver, à moins que nous n’ayons également un contexte de connaissance religieuse décisif, qui montrerait non seulement qu’il y a un Dieu, mais qu’il avait d’excellentes raisons de faire un miracle dans cette occasion particulière. Dans le cas d’une prétendue lévitation, je doute que nous puissions jamais avoir une telle certitude. Ce qui ne veut pas dire, bien entendu, que des lévitations n’arrivent pas, mais seulement qu’il est très improbable que nous ayons une raison suffisante de penser qu’une lévitation s’est produite en telle occasion particulière. Notez que dans tous les cas semblables, nous ne faisons que rechercher la théorie la plus simple sur ce qui est arrivé dans le passé qui puisse nous conduire à expliquer les données (ce que j’ai appelé ici les indications événementielles précises), et qui cadre le mieux avec notre contexte de connaissance, de la manière décrite au chapitre 2.

Pourtant, j’incline à penser que nous disposons d’assez d’indices événementiels précis concernant des événements survenant à l’encontre des lois de la nature, du genre de ceux que Dieu aurait des raisons de produire, pour montrer que probablement certains d’entre eux (nous ne savons pas lesquels) sont d’authentiques miracles. Nous avons beaucoup de récits de prétendus miracles, anciens et contemporains, dont certains sont assez bien documentés. (Voyez, par exemple, la rémission du cancer d’un habitant de Glasgow décrite dans D. Dickey et G. Smith, *Miracle* (1978), ou certains des cas discutés dans Rex Gardiner, *Healing Miracles* (1986). Pour une explication plus sceptique de plusieurs miracles supposés de Lourdes, voyez, pour le contraste, D.J. West, *Eleven Lourdes Miracles* (1957).) Disons plutôt que, étant donné que nous avons un certain de gré de contexte de connaissance à l’appui de l’affirmation qu’il y a un Dieu, capable et désireux d’intervenir dans l’histoire, nous disposons d’un nombre suffisant d’indications historiques précises de plusieurs cas semblables. Mais bien entendu, le lecteur ou la lectrice doit prendre en compte la valeur qu’ont ces indications pour lui ou pour elle. L’existence de ces indications historiques précises est en elle-même un indice supplémentaire de l’existence de Dieu, (venant s’ajouter aux indices établis aux chapitres 4 et 5), parce qu’on s’attendrait à ces indications s’il y a un Dieu, et pas dans le cas contraire : car si les lois de la nature sont le niveau suprême de détermination des événements, il n’y a aucune raison de s’attendre à ce qu’elles soient suspendues.

Dans ce genre de situation, on entend souvent dire : “on s’est peut-être trompé”. De nouvelles indications scientifiques peuvent montrer que l’événement, tel qu’il a été relaté, n’était pas contraire aux lois de la nature — simplement on n’avait pas compris quelles étaient ces lois. Peut-être n’avions nous pas compris comment se développe un cancer : peut-être que parfois, un patient peut guérir “spontanément” par des processus purement naturels. Ou bien, si beaucoup de gens affirment avoir observé quelqu’un en lévitation, il se peut qu’ils aient tous été sujets à une hallucination. Possible. Mais l’enquête rationnelle dans ces domaines, comme dans tous les domaines, doit s’appuyer sur les indications disponibles. Ces indications nous disent : quelles sont lois de la nature; que si l’événement s’est produit tel qu’on le décrit, il est contraire à ces lois; que les données récentes tendraient plutôt à montrer que les lois supposées sont les vraies (puisque dans tous les autres cas semblables, elles sont suivies); mais que les indications historiques (les témoignages, et le reste) sont très solides. Auquel cas il est rationnel de penser qu’un miracle a eu lieu. Il est rationnel de le penser, tout en acceptant la possibilité que les indications pourraient par la suite se retourner et montrer que nous nous étions trompés. “On s’est peut-être trompé” est à double tranchant— on s’est peut être trompés en pensant qu’un événement n’est pas le fruit d’une intervention divine alors qu’il l’est en réalité, aussi bien que dans l’autre sens.

Les historiens affirment souvent que, lorsqu’ils enquêtent sur des affirmations particulières concernant des événements du passé importants pour une tradition religieuse — par exemple concernant ce que Jésus a fait et ce qui lui est arrivé — ils procèdent sans faire d’hypothèse religieuse ou anti-religieuse. En pratique, la plupart d’entre eux s’en tiennent seulement à cette déclaration. Car soit il discréditent complètement des affirmations bibliques comme la guérison d’aveugles par Jésus, en se fondant sur le fait que de telles choses ne peuvent arriver; ou bien (cas le plus fréquent dans les siècles passés) ils acceptent automatiquement la déposition des témoins de ce que Jésus a fait, en se fondant sur le fait que les témoins bibliques sont forcément fiables. Ce qui nécessite une appréciation, c’est l’influence du contexte de connaissance sur l’enquêteur — comme on le fait dans tous les autres domaines d’enquête. S’interdire de procéder ainsi est irrationnel.

L’existence d’indications historiques précises portant sur des violations des lois de la nature, violations telles que Dieu, s’il existe, aurait eu des raisons d’y recourir, constitue en elle-même un indice de l’existence de Dieu. Quoique**,** par lui-même, cet indice soit loin de suffire, il apporte unecontribution; ajouté à d’autres indices (du type de ceux que nous avons considérés aux chapitres 4 et 5) il pourrait suffire à établir l’existence de Dieu, si ces autres indices ne sont pas suffisants de leur côté. Considérez, par analogie, un détective qui enquête sur un crime et qui envisage l’hypothèse que c’est Jones qui a commis le crime. Certains de ses indices seront des indications que tel événement s’est produit, événement qui, s’il s’est produit, fournira à son tour un argument en faveur de l’hypothèse que c’est Jones qui a commis le crime. Ce pourrait être, par exemple, l’indication de témoins qui affirment avoir vu Jones à proximité du lieu du crime. Même si Jones se trouvait à proximité du lieu du crime, en elle-même cette indication est faible pour établir qu’il a commis le crime. Beaucoup plus d’indices sont nécessaires. Mais puisque la déposition des témoins indique que Jones s’est trouvé à proximité des lieux du crime, et que la présence de Jones à proximité du lieu du crime est un indice qu’il peut avoir commis le crime, la déposition des témoins n’en est pas moins un indice (indirect) du fait qu’il peut avoir commis le crime. De même, les indices de témoignages qui affirment avoir observé une violation des lois de la nature constitue un indice indirect en faveur de l’existence de Dieu, parce que le fait que de telles violations se produisent constituerait en elle-même un indice plus direct de l’existence de Dieu. Si le total des indices est assez significatif, il justifiera l’affirmation que Dieu existe, et donc que l’événement en question n’était pas seulement une violation, mais qu’il était produit par Dieu, que c’était donc un miracle.